

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à treize heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à Sémalens, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

15 janvier 2025

Date d'affichage :

15 janvier 2025

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 23012025 /1

Nombre de voix délibératives :

40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Claude PINEL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Paul RAYSSAC, Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER (pouvoir de Denis BAYLE), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Xavier ICHARD (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (représente Xavier ICHARD)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Denis BAYLE (pouvoir à Jean-Claude VERNIER), Jean-Claude PINEL (pouvoir à Alain ASTIÉ), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC)

Membres titulaires excusés : 20

Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10/12/2024

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Comité syndical du 10 décembre 2024 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, qui avaient participé à la dernière réunion du Comité syndical :

- **Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2024.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Le Président
M. Alain ASTIE



Certifié conforme
A Albi, le 23 janvier 2025

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marc SOULAGES



Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le 23/01/2025

ID : 081-258100072-20250123-23012025_1-DE

